

Les Brèves

19-10-2012

Le portable responsable d'une tumeur au cerveau, selon les juges italiens

+A | A- Taille texte | Imprimer | Envoyer | Réagir (1)

SUR LE MÊME SUJET

Surprise par la fonte des glaces, la Russie doit évacuer (...)

Le vélo ? Un « gag » pour le patron des petits patrons

Comment sauver des hectares à grands coups de (...)

Les cadeaux des labos aux médecins désormais publics

Les radiofréquences des téléphones portables peuvent provoquer des tumeurs au cerveau. C'est ce que vient de reconnaître la Cour suprême de cassation italienne, qui considère que la tumeur qui s'est développée dans le cerveau d'un ancien directeur financier d'une multinationale est la conséquence directe de l'usage intense de son téléphone portable.

Pendant douze ans, six jours sur sept et entre cinq et six heures par jour, ce cadre avait le téléphone collé à l'oreille.

Et c'était pour le boulot. Les juges italiens classent cette tumeur comme « *maladie professionnelle* » et condamnent l'organisme d'assurance sociale dont dépend cet ex-manager à lui verser une pension d'invalidité. Depuis une opération d'urgence, cet homme est en effet partiellement paralysé du visage.

En France, une proposition de loi en novembre

L'eurodéputée EELV Michèle Rivasi, également vice-présidente du Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques ([Criirem](http://www.criirem.org/) [<http://www.criirem.org/>]) rebondit sur ce sujet et estime qu'« *il est grand temps de reconnaître les dangers de la téléphonie mobile en France* ».

Elle rappelle dans un communiqué qu'« *en 2011, les experts du Centre international de recherche sur le cancer ont conclu que l'usage du portable pouvait être cancérigène pour l'homme. La décision de la Cour suprême italienne conforte également les résultats de l'étude Interphone* [http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2010/pdfs/pr200_F.pdf], selon lesquels l'usage intensif du téléphone portable favorise le développement du gliome, un cancer du cerveau ».

Une proposition de loi sera présentée à l'Assemblée nationale en novembre par Laurence Abeille, au nom du groupe des écologistes. Ce texte visera à réduire l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques. D'ici-là, pensez aux oreillettes.

Faites réagir vos proches, **diffusez l'info !**



Vous aimez Terra eco ? [Abonnez-vous à la Newsletter](#)

Le rédacteur :
ALEXANDRA
BOGAERT

M'écrire

Tweeter 25

J'aime 304

DERNIERS COMMENTAIRES

Tous les commentaires (1) | [Voir le forum](#)

Le portable responsable d'une tumeur au cerveau, selon les juges italiens - Darna 22.10 à 11h34 - Répondre - [Signaler un abus](#)